

13126/18

(OR. en)

PRESSE 54  
PR CO 54

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3645<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires générales

### (article 50)

Luxembourg, le 16 octobre 2018

Président **Gernot Blümel**  
Ministre fédéral autrichien des affaires relatives à l'UE,  
des arts, de la culture et des médias

# P R E S S E

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Négociations sur le Brexit: préparation de la réunion du Conseil européen (article 50) du  
17 octobre 2018..... 3

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*néant*

<sup>1</sup> • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.  
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.  
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT****Négociations sur le Brexit: préparation de la réunion du Conseil européen (article 50) du 17 octobre 2018**

Le Conseil, réuni dans une configuration de l'UE à 27, a été informé par le négociateur en chef de la Commission pour le Brexit, Michel Barnier, des toutes dernières discussions qui ont eu lieu avec le Royaume-Uni, y compris de sa rencontre avec le ministre Dominic Raab. Michel Barnier a expliqué qu'en dépit de négociations intenses, quelques questions essentielles demeuraient en suspens, notamment la solution de dernier recours destinée à éviter la mise en place d'une frontière physique entre l'Irlande et l'Irlande du Nord.

Les ministres ont débattu de l'état des négociations et de la marche à suivre dans la perspective du sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE à 27 prévu le lendemain. Les ministres ont réaffirmé leur volonté de continuer à rechercher un accord et leur confiance à l'égard du négociateur. Ils ont toutefois aussi souligné qu'il fallait être prêt à toute éventualité.

Toutes les questions relatives au retrait doivent figurer dans l'accord de retrait, qui devrait être adopté en temps voulu pour pouvoir être ratifié avant la date du retrait, fixée au 29 mars 2019. Un accord sur les relations futures ne pourra être mis au point et conclu que lorsque le Royaume-Uni sera devenu un pays tiers. Toutefois, une conception d'ensemble partagée quant au cadre des relations futures sera exposée dans une déclaration politique accompagnant l'accord de retrait et mentionnée dans ledit accord.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

---